



Transition agroécologique en Polynésie française : gouvernance et résilience face aux défis climatiques et alimentaires

Anthony Tchekemian^{1,2}✉

¹ Université de la Polynésie Française, UMR 241 SECOPOL (Tahiti)

² UMR 228 Espace-Dév, Avignon, France

Résumé. Cet article propose une analyse approfondie de la transition agroécologique en Polynésie française, en confrontant le potentiel de résilience des pratiques agricoles locales aux défis structurels majeurs qui entravent son institutionnalisation. L'étude repose sur une approche mixte (qualitative et quantitative) menée sur neuf terrains d'étude représentatifs des archipels, ce qui permet de caractériser la diversité des systèmes de production, de la micro-exploitation vivrière à la filière de niche à forte valeur ajoutée. Les résultats démontrent une vitalité agricole significative, notamment à travers l'omniprésence de l'autoconsommation (estimée à 18 milliards Fcfp) et l'adaptation exceptionnelle aux contraintes insulaires par des techniques comme l'agroforesterie (fa'a'apu) et le compostage insulaire. Cependant, l'article révèle que la généralisation de cette transition est compromise par le blocage foncier lié à l'indivision, qui paralyse l'investissement productif et compromet le renouvellement générationnel du secteur. La discussion propose, dès lors, des leviers de gouvernance concrets – notamment la création d'une foncière agricole publique et l'établissement de mécanismes de garanties innovantes – pour débloquer le financement et assurer la pérennité et la souveraineté alimentaire de la Polynésie française.

Mots-clés: agroécologie, Polynésie française, transition agricole, durabilité, souveraineté alimentaire.

Abstract. This article offers an in-depth analysis of the agroecological transition in French Polynesia, comparing the resilience potential of local agricultural practices with the major structural challenges that hinder its institutionalisation. The study is based on a mixed (qualitative and quantitative) approach conducted in nine representative study areas across the archipelagos, which makes it possible to characterise the diversity of production systems, from micro-subsistence farming to high value-added niche sectors. The results demonstrate significant agricultural vitality, particularly through the ubiquity of self-consumption (estimated at 18 billion Fcfp) and exceptional adaptation to island constraints through techniques such as agroforestry (fa'a'apu) and island composting. However, the article reveals that the widespread adoption of this transition is compromised by land ownership issues linked to joint ownership, which

CORRESPONDENCE :

✉ B.P. 6570 - 98702 Faa'a - Tahiti - Polynésie française
✉ anthony.tchekemian@upf.pf

ARTICLE HISTORY:

Received: 26.06.2025
Received in final form: 04.12.2025
Accepted: 15.12.2025

paralyses productive investment and compromises generational renewal in the sector. The discussion therefore proposes concrete governance levers – notably the creation of a public agricultural land agency and the establishment of innovative guarantee mechanisms – to unlock financing and ensure the sustainability and food sovereignty of French Polynesia.

Keywords: agroecology, French Polynesia, agricultural transition, sustainability, food sovereignty.

Introduction

La Polynésie française, archipel dispersé au cœur de l'océan pacifique, se trouve à la confluence de défis environnementaux et socio-économiques majeurs qui réclament une réorientation profonde de ses systèmes de production. Confronté à l'élévation du niveau marin, à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes et à une dépendance alimentaire élevée (évaluée à 45,4 milliards Fcfp d'importations en 2019), le territoire doit impérativement renforcer sa résilience. Dans ce contexte, l'agroécologie s'impose comme un modèle agricole stratégique (Griffon, 2014 ; Gremillet et Fosse, 2020), capable d'assurer simultanément la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité et la réduction de l'empreinte environnementale.

L'agriculture locale est traditionnellement marquée par des systèmes d'autosubsistance et de polyculture, symbolisés par le *fa'a'apu* (Bouleau, 2020), qui s'apparentent intrinsèquement aux principes agroécologiques. Ces pratiques, qui favorisent la protection des sols et la gestion de l'humus, sont essentielles à la survie dans un milieu insulaire tropical aux contraintes pédologiques et hydriques sévères. Elles contribuent de manière non monétaire mais significative à la résilience, comme le confirment les cas d'adaptation réussie dans les atolls coralliens et les îles volcaniques.

Malgré cette vitalité et les initiatives institutionnelles comme le projet protège, la transition vers une agriculture durable et souveraine reste inaboutie. Une tension fondamentale se manifeste entre, d'une part, la résilience des pratiques observées sur le terrain et, d'autre part, les freins structurels d'ordre politique, légal et financier qui minent la capacité des agriculteurs à pérenniser et à faire évoluer leur modèle. L'article s'inscrit précisément dans l'analyse de cette tension, s'éloignant d'une simple description des programmes de financement (Franc de Ferrière, 2017) pour se concentrer sur l'analyse de la gouvernance (Reboud et Hainzeli, 2017).

Le présent article vise à analyser dans quelle mesure la transition agroécologique en Polynésie française est en mesure de concilier les exigences de la production durable avec la nécessité de lever les obstacles structurels. La question centrale est de déterminer comment une gouvernance rénovée peut catalyser la résilience face aux défis climatiques et alimentaires, en s'appuyant sur les pratiques locales et en garantissant la viabilité du secteur. Pour répondre à cet objectif, nous examinerons successivement les freins structurels majeurs, la diversité et la résilience

des pratiques agricoles, avant de proposer des recommandations concrètes en termes de leviers politiques et de mécanismes de financement.

1. Matériels et méthodes

Pour répondre à la problématique soulevée dans l'introduction et asseoir la validité des résultats, cette partie présente le cadre géographique de l'étude, la justification de la sélection de l'échantillon, ainsi que le protocole de collecte et d'analyse des données.

1.1. Cadre d'étude : la diversité agroécologique en milieu insulaire

L'étude se concentre sur la Polynésie française, un territoire caractérisé par son immense dispersion géographique et la forte hétérogénéité de ses environnements terrestres. Ce pays d'outre-mer est composé d'îles hautes volcaniques et d'atolls coralliens. Cette diversité crée des contraintes pédologiques et climatiques uniques, exigeant des formes d'adaptation et de résilience spécifiques de la part des systèmes agricoles, qui constituent l'objet d'analyse central de cet article.

Afin d'obtenir une vision représentative de la transition agroécologique à travers ces contrastes environnementaux et socio-économiques, neuf terrains d'étude – donnant lieu à des monographies d'îles et d'atolls – ont été sélectionnés, comme l'illustre la Figure 1.



Figure 1. Localisation des terrains d'étude en Polynésie française, une collectivité d'outre-mer aussi vaste que l'Europe occidentale

Source : Tchekemian (2024)

1.2. Sélection des études de cas par des monographies

Afin d'obtenir une vision représentative et nuancée de la transition agroécologique en milieu insulaire, neuf terrains d'étude ont été sélectionnés. Le choix de ces monographies repose sur des critères stricts de diversité géographique et typologique des activités agricoles et des filières, permettant de couvrir l'hétérogénéité du territoire polynésien.

L'île de Nuku Hiva (dans l'archipel des Marquises) a été retenue pour l'analyse de son agriculture pastorale, fruitière et sylvicole, où l'agriculture extensive et la pluriactivité sont en croissance (Figure 2).

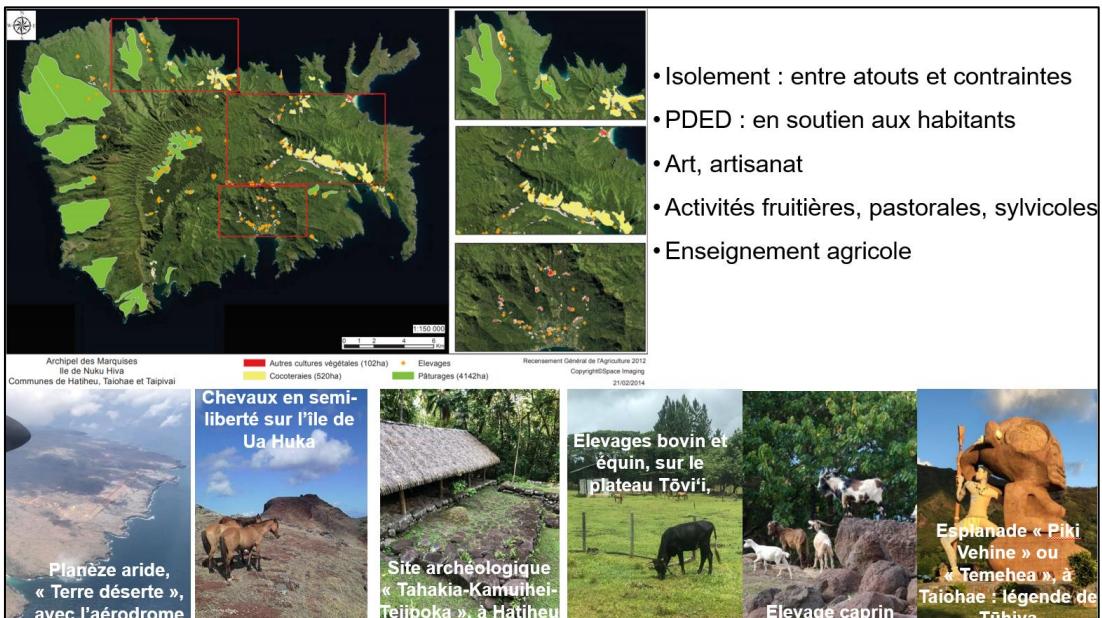


Figure 2. L'île de Nuku Hiva (Marquises) où l'agriculture extensive et la pluriactivité sont en croissance

Source : Tchekemian (2024)

L'atoll de Rangiroa (Tuamotu-Gambier) offre un cas d'étude des adaptations extrêmes, notamment la viticulture en milieu corallien, illustrant la résilience locale par la production de vins, une ressource territoriale exportable (Figure 3).

L'île de Rurutu (Australes) est significative pour son orientation historique vers la polyculture vivrière (taro, pomme de terre) et le maintien d'un artisanat agricole qui contribue à son autosuffisance en ressources halieutiques (Figure 4).

L'île de Taha'a (Société, île Sous-le-Vent) représente les filières à forte valeur ajoutée (vanille, rhum) où l'activité agro-industrielle (perliculture, rhumerie en agriculture biologique depuis 2008) coexiste avec les cultures vivrières traditionnelles (Figure 5).

5 Transition agroécologique en Polynésie française...



Figure 3. L'atoll de Rangiroa (Tuamotu) se caractérise par la coprahculture et la viticulture, permettant de produire des vins, une ressource territoriale, qui s'exporte dans le monde entier

Source : Tchekemian (2024)



Figure 4. L'île de Rurutu (Australes) spécialisée dans la polyculture (taro, pomme de terre), l'artisanat, et autosuffisante en ressources halieutiques

Source : Tchekemian (2024)



Figure 5. L'île de Taha'a (Société) où sont pratiquées la perliculture, la culture de la vanille, du taro, du coprah, et depuis 2008 la culture de la canne à sucre, en AB, avec la création d'une rhumerie

Source : Tchekemian (2024)

Le domaine d'Opunohu (Moorea, îles du Vent, Société) est analysé pour ses productions diversifiées (ananas, vins, rhums) et son intégration dans l'agrotourisme (Figure 6).

Sur la côte nord-est, la commune de Hitia'a (Tahiti, îles du Vent, Société) a été choisie pour l'étude des contraintes de la périurbanisation et du maintien des cultures vivrières (Figure 7).

A la presqu'île, le plateau de Taravao (Tahiti, îles du Vent, Société) est un cas emblématique de l'émergence des filières agro-industrielles (productions laitières et fromagères) et de leur articulation potentielle avec le développement touristique et les initiatives de labellisation des produits (Figure 8).

Sur littoral sud-sud-est, la commune de Teva I Uta (Tahiti, îles du Vent, Société) est un cas représentatif pour le maintien des activités agricoles (Figure 9).

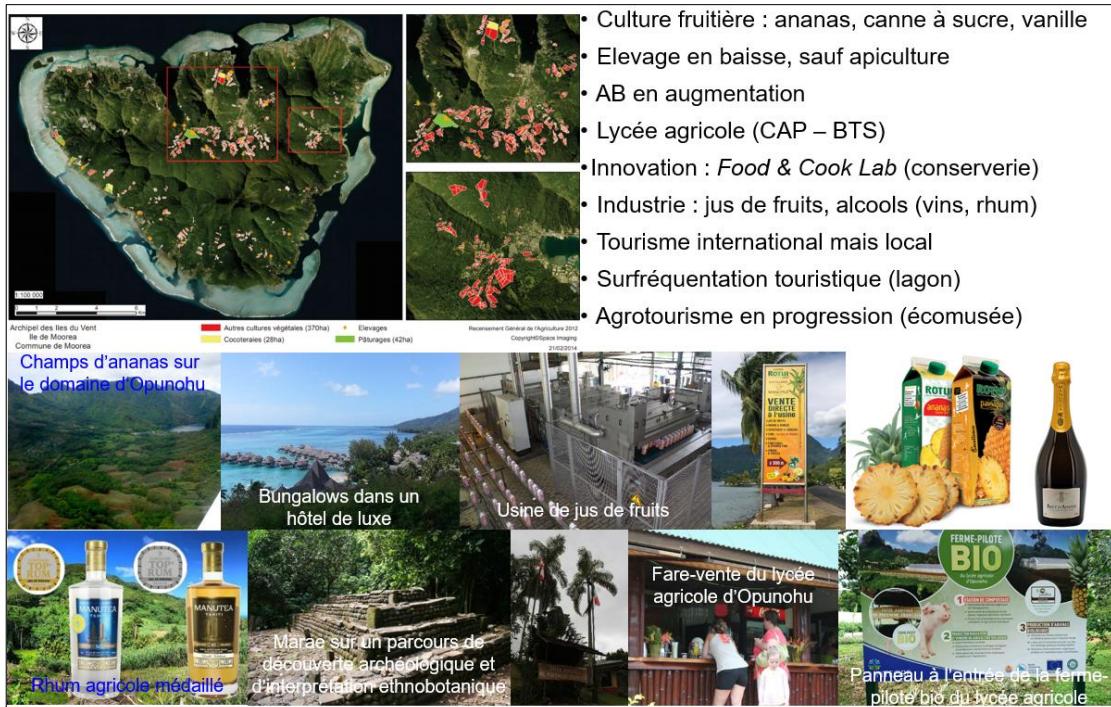


Figure 6. Le domaine d'Opunohu à Moorea (îles du Vent, Société) pour la culture d'ananas, production de vins, de rhums et l'agrotourisme

Source : Tchekemian (2024)



Figure 7. La commune de Hitia'a (Tahiti, îles du Vent, Société) entre polyculture et polyélevage pour l'approvisionnement local avec de la vente directe, l'agrotourisme, et la commercialisation des produits aux grandes enseignes de Tahiti

Source : Tchekemian (2024)

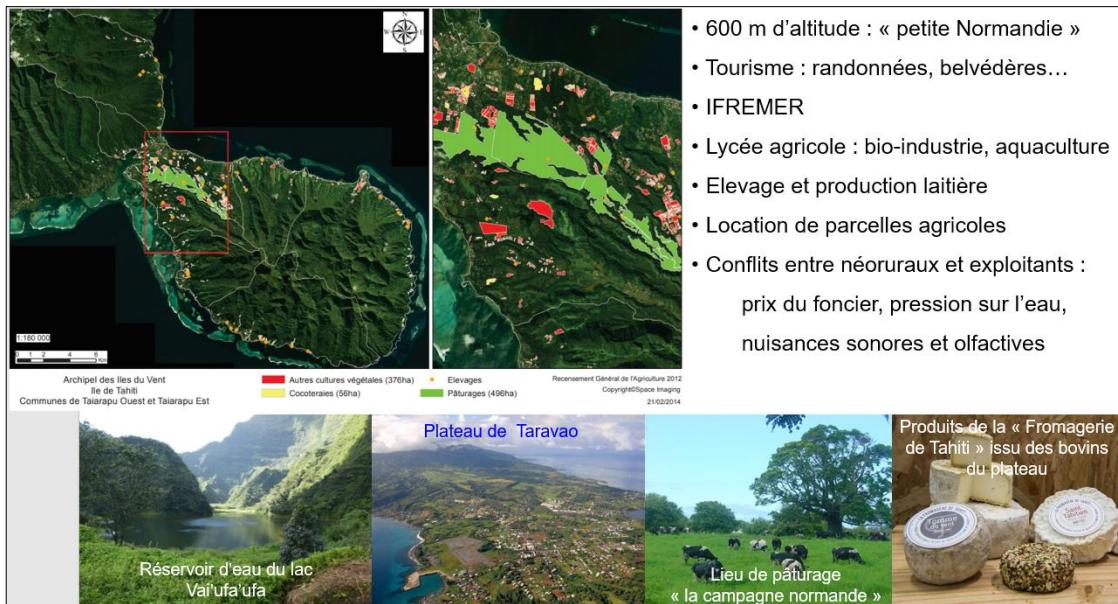


Figure 8. Le plateau de Taravao (Tahiti, îles du Vent, Société) entre développement touristique et élevage pour les productions laitières et fromagères

Source : Tchekemian (2024)



Figure 9. La commune de Teva I Uta (Tahiti, îles du Vent, Société) -activité agricole basée sur l’industrie du jus de noni², la polyculture et le maraîchage, en circuit court

Source : Tchekemian (2024)

² Le nono (*Morinda Citrifolia*) ou noni, sous son appellation commerciale, désigne à la fois l’arbre et le fruit, de la famille des rubiacées. Originaire d’Asie du sud-est et d’Australie du nord. Il est indigène dans l’ensemble des îles du Pacifique et présent dans la quasi-totalité de celles polynésiennes, où il est utilisé

Puis, sur le littoral sud-sud-ouest, la commune de Papara (Tahiti, îles du Vent, Société) a été choisi pour illustrer l'adaptation de l'agriculture au développement économique et social (Figure 10).



Figure 10. La commune de Papara (Tahiti, îles du Vent, Société) où l'agriculture s'adapte aux demandes de l'agglomération de Papeete, où l'activité agroindustrielle est en augmentation avec la présence de l'abattoir de Tahiti, mais où les activités agricoles sont en nette diminution

Source : Tchekemian (2024)

dans la pharmacopée traditionnelle. La croissance du noni est extrêmement rapide, il produit des fruits moins d'un an après sa plantation. Une fois à maturité, il peut produire environ 10 kg de fruits par mois, tout au long de l'année. En 2005, la société américaine, *Tahitian Noni International*, implante une usine de transformation sur la côte ouest de Tahiti, elle introduit le noni aux États-Unis, au Japon et en Europe. En Polynésie française, la culture du noni représente 12 % de la production fruitière : les îles du Vent et les Marquises regroupent 50 à 70 % de la production selon les années. Depuis 2005, la production a chuté, passant de 8 200 t. à 2 400 t. en 2009 (Seguin, 2014 : 6). En 2017, les exportations, jus et purée de fruit confondus, ont atteint 2 057 t., générant 591 millions Fcfp (soit 4,95 millions €) de recettes, soit une baisse de 9 % sur cette même année (2 257 t. pour 651 millions Fcfp, soit 5,46 millions € en 2016), selon (Bernardino *et al.*, 2018 : 63). Cette perte est due en partie à la forte concurrence des prix dans le Pacifique et en Asie (Etats insulaires du Pacifique, Mexique, Costa Rica...).

Ces monographies constituent le socle empirique à partir duquel les freins structurels et les mécanismes de gouvernance seront analysés.

1.3. Collecte et analyse des données

L'échantillon de neuf terrains a été choisi selon une approche de diversité maximale, assurant la représentation des principales typologies environnementales et socio-économiques du territoire. L'échantillon intègre des îles volcaniques (Tahiti, Moorea, Rurutu), des atolls coralliens (Rangiroa) et des archipels éloignés (marquises), permettant ainsi d'analyser les systèmes agricoles orientés vers l'export (vanille de Taha'a), la consommation locale urbaine (plateau de Taravao) et l'autoconsommation vivrière.

Le protocole de collecte repose sur une approche mixte, combinant des données qualitatives et quantitatives, afin de trianguler les informations et d'enrichir la compréhension du phénomène. Les données ont été recueillies au cours de deux campagnes de terrain menées entre 2021 et 2023.

La dimension qualitative a été assurée par la réalisation de vingt-cinq entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs, de responsables de coopératives, d'acteurs institutionnels (chambre d'agriculture, direction de l'agriculture) et de chefs d'entreprise liés au secteur touristique. Ces entretiens ont permis de documenter les pratiques agroécologiques spécifiques (*fa'a'apu*, techniques de compostage insulaire), d'identifier les freins structurels (foncier) et d'évaluer la perception de la gouvernance locale.

La dimension quantitative s'est appuyée sur l'analyse de données secondaires macro-économiques (importations alimentaires, autoconsommation estimée) et des statistiques agricoles locales fournies par l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF), notamment la ventilation des exploitations par surface agricole utilisée (SAU), essentielle pour caractériser la micro-exploitation.

L'analyse des données a été effectuée selon une méthode d'analyse thématique et comparative. Les entretiens ont été transcrits et codifiés, permettant de dégager des thèmes récurrents (indivision foncière, accès au crédit, résilience hydrique). Une analyse comparative a ensuite été menée entre les monographies pour identifier les stratégies d'adaptation propres à chaque milieu insulaire (îles hautes *vs* atolls), ce qui a permis de distinguer les leviers spécifiques de la transition agroécologique. La confrontation des résultats qualitatifs avec les données macro-économiques a permis de contextualiser les défis structurels (le rôle inhibiteur de l'indivision sur l'investissement, par exemple), conférant ainsi une solidité à la démonstration des résultats.

2. Résultats de l'analyse : la transition à l'épreuve des freins structurels

L'analyse des monographies et le croisement des données factuelles mettent en évidence une dynamique agricole riche, bien que confrontée à des contraintes structurelles qui limitent la généralisation et l'institutionnalisation de la transition agroécologique.

2.1. Obstacles structurels : l'hypothèque foncière et l'indivision

Le principal écueil structurel entravant la pleine transition agroécologique en Polynésie française réside dans la gestion du foncier, dont l'analyse est fondamentale pour comprendre la dynamique du secteur. La problématique est dominée par l'indivision des terres au sein des familles polynésiennes. Bien que la création d'un tribunal foncier par le gouvernement témoigne d'une volonté d'instruire ces affaires (Tchekémian, 2024), le manque de résolution rapide et massive de ces litiges exerce des conséquences directes et inhibitrices sur la résilience du secteur. Ces conséquences sont multiples : l'incertitude quant à la jouissance pérenne des parcelles empêche les exploitants d'engager des investissements lourds et durables nécessaires à la transition agroécologique (infrastructures d'irrigation, serres de protection, bâtiments de transformation) ; de fait, l'absence de titre de propriété stable constitue un obstacle dirimant à l'obtention de garanties hypothécaires auprès des organismes de crédit, et les projets restent souvent cantonnés à des aménagements mineurs et réversibles.

Par ailleurs, la rareté des terrains publics disponibles, combinée aux litiges sur les parcelles privées, crée une barrière quasi infranchissable pour les jeunes agriculteurs souhaitant s'établir. Ce blocage foncier compromet le renouvellement générationnel du secteur, exacerbant le déficit en main-d'œuvre agricole et remettant en cause la soutenabilité à long terme. Enfin, l'indivision limite la capacité des acteurs publics et privés à organiser l'espace agricole et à mettre en œuvre des plans d'aménagement à l'échelle territoriale, nécessaires au développement de réseaux et de filières agroécologiques structurés. Le défi foncier s'impose ainsi comme l'un des facteurs majeurs limitant la capacité de la gouvernance à structurer et à pérenniser la transition.

2.2. La vitalité agricole : entre autoconsommation et diversification des filières

Malgré ces freins structurels, l'analyse révèle la forte diversité et la résilience de l'agriculture locale. Cette vitalité se manifeste à travers plusieurs vecteurs. Le rôle de la micro-exploitation est central pour l'autoconsommation : l'étude confirme que l'agriculture polynésienne est largement dominée par les petites unités, puisque plus de la moitié des exploitations (58 %) possèdent une Surface Agricole Utilisée (SAU) inférieure à 0,5 ha (Tchekémian, 2024). Ces exploitations, notamment dans les archipels éloignés (Rurutu, Marquises), constituent le pilier de l'autoconsommation, estimée à

18 milliards Fcfp (Tchekémian, 2024), garantissant une première ligne de résilience alimentaire face aux chocs exogènes.

Parallèlement, la structuration des filières de niche et l'innovation sont évidentes : les cas de Taha'a (vanille, rhum) et du plateau de Taravao (productions laitières et fromagères) illustrent la capacité du territoire à développer des filières structurées et à forte valeur ajoutée. Ces productions s'orientent vers l'agriculture biologique et contribuent au rayonnement économique. De même, l'exemple de Rangiroa (viticulture en milieu corallien) témoigne d'une adaptation exceptionnelle aux contraintes pédologiques extrêmes, prouvant la forte capacité d'innovation des acteurs locaux. Enfin, une articulation avec le tourisme est confirmée par les cas de Moorea et du plateau de Taravao, cette synergie favorisant les circuits courts, valorisant les produits labellisés et augmentant l'intérêt économique d'une agriculture de qualité.

2.3. Analyse des pratiques agroécologiques en milieu insulaire tropical

L'analyse des pratiques agroécologiques spécifiques impose de valoriser les techniques locales observées dans l'échantillon d'étude. L'agroforesterie et les jardins (*fa'a'apu*) sont une composante centrale : l'approche traditionnelle polynésienne de l'agriculture, désignée comme le *fa'a'apu*, s'apparente intrinsèquement à des systèmes d'agroforesterie (Bouleau, 2020). Observée notamment à Nuku Hiva et dans les exploitations vivrières de Tahiti, cette technique maximise l'utilisation de l'espace par la polyculture (taro, *uru*, bananiers) sous couvert arboré. Cette méthode assure une protection optimale des sols contre l'érosion pluviale intense et le soleil tropical, tout en maintenant l'humidité et en enrichissant la matière organique.

De surcroît, la gestion de l'humus et le compostage insulaire sont fondamentaux : face à la pauvreté organique des sols volcaniques ou coralliens, les agriculteurs mettent en œuvre des techniques intensives de compostage et de paillage. Au-delà du simple usage des feuilles de bananiers (mentionné par l'évaluateur), le paillage utilise des résidus de coprah, des algues ou des déchets verts locaux, créant un *mulch* épais qui régule la température du sol et limite l'évapotranspiration. Cette gestion de l'humus est cruciale pour la résilience hydrique du système. Enfin, les systèmes de culture sur buttes sont utilisés dans les zones sujettes aux remontées de nappe (atolls) ou aux sols gorgés d'eau, cette méthode améliorant le drainage, limitant la salinisation des racines et permettant de concentrer la matière organique pour optimiser la production, même sur des substrats défavorables. Ces pratiques témoignent d'une résilience adaptative qui, si elle était systématisée et soutenue par une politique foncière et financière adéquate, pourrait significativement accélérer la transition.

3. Discussion et recommandations : institutionnaliser la résilience

La démonstration de la diversité et de la résilience adaptative des pratiques agricoles polynésiennes contraste avec les freins structurels majeurs identifiés, notamment l’immobilisation foncière. La discussion se doit désormais d’analyser comment une gouvernance renforcée peut lever ces obstacles pour institutionnaliser la transition agroécologique (Reboud et Hainzeli, 2017).

3.1. Du fa'a'apu à la politique : financer la transition

L’analyse des monographies (Taha'a, Rangiroa, plateau de Taravao) a révélé une forte capacité d’innovation des acteurs locaux, qui créent des filières de niche et des systèmes résilients (*fa'a'apu*, compostage insulaire). Cependant, cette vitalité est sous-financée, particulièrement pour les micro-exploitations, qui représentent plus de la moitié des unités agricoles. La transition agroécologique ne peut être pérenne sans un soutien financier ciblé capable de transformer la résilience individuelle en résilience collective et territoriale. Il est impératif de dépasser le constat de la forte dépendance aux importations (évaluées à 45,4 milliards Fcfp en 2019) par des mécanismes garantissant un revenu stable aux exploitants engagés (Tchekémian, 2024).

3.2. Levier de gouvernance : assurer l'accès au foncier et à l'investissement

Le blocage foncier lié à l’indivision a été identifié comme le facteur principal limitant l’investissement et le renouvellement générationnel. Pour que les agriculteurs puissent pérenniser les pratiques agroécologiques observées (agroforesterie, systèmes sur buttes), deux recommandations politiques s’imposent. D’abord, la création d’une Foncière Agricole Publique permettrait d’acquérir ou de gérer des terrains stratégiques, afin de les mettre à disposition, via des baux emphytéotiques renouvelables, aux jeunes agriculteurs et aux projets agroécologiques. Cette mesure offrirait la garantie de long terme nécessaire à l’investissement productif. Ensuite, l’établissement d’un mécanisme de garanties innovantes est essentiel. En l’absence de titre de propriété clair, les institutions financières doivent être encouragées à accepter des garanties alternatives pour les projets d’investissement, un fonds de garantie public ciblé sur les projets agroécologiques et labellisés permettant de débloquer le financement nécessaire à l’achat d’équipements d’irrigation ou d’unités de petite transformation.

3.3. Recommandations pour la souveraineté alimentaire et la santé publique

Enfin, la crise sanitaire récente a souligné l’urgence de réduire la dépendance alimentaire. L’agriculture locale, en promouvant les fruits et légumes frais, contribue directement à la santé publique. L’article propose donc deux actions institutionnelles majeures pour renforcer la souveraineté. La mise en place de contrats d’achat public

garantis pour les productions locales (écoles, hôpitaux, administrations) est nécessaire pour assurer un débouché stable et un prix rémunérateur aux agriculteurs. Ce mécanisme inciterait fortement à la conversion agroécologique, garantissant la rentabilité du secteur. Parallèlement, la formation et la dissémination des savoir-faire sont cruciales. Les pratiques résilientes (agroforesterie, gestion de l'humus) doivent être institutionnalisées par des programmes de formation spécifiques et le soutien aux techniciens de terrain, palliant ainsi le déficit en main-d'œuvre qualifiée.

Conclusion

L'article démontre que la transition agroécologique en Polynésie française n'est pas une utopie, mais une réalité ancrée dans des pratiques traditionnelles et innovantes, capables d'assurer la résilience face aux défis climatiques et alimentaires (Gremillet et Fosse, 2020). Néanmoins, l'institutionnalisation de cette transition est compromise par les freins structurels du foncier et du financement. C'est en activant de puissants leviers de gouvernance (création d'une foncière, mécanismes de garanties) et en offrant un soutien ciblé aux exploitants que la Polynésie française pourra transformer son potentiel agricole en une réelle souveraineté alimentaire, bénéfique à la fois pour l'économie, l'environnement et la santé publique de ses habitants.

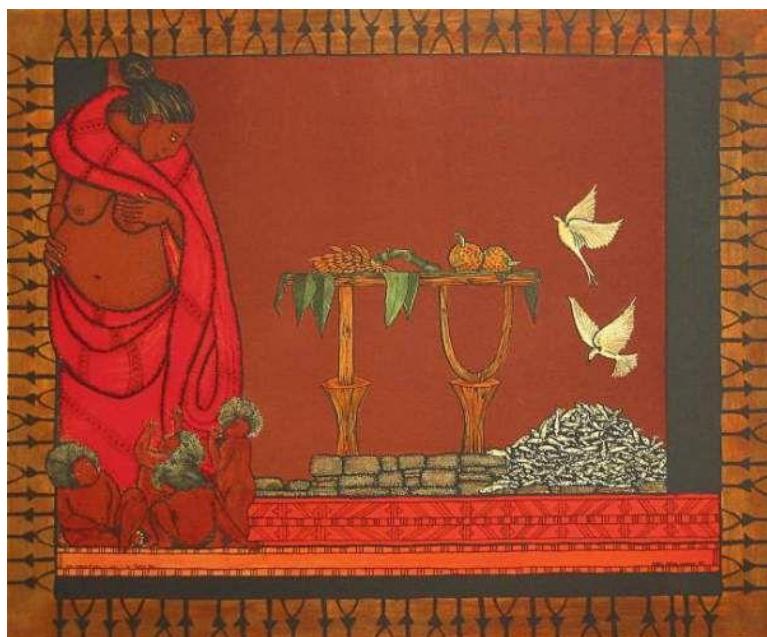


Figure 11. « Offrandes sur un autel - Te tao'a pupu i ni'a i te fata rau », lithographie de Bobby Holcomb (55 x 64 cm)

Source : Holcomb & Leimbach (1992, pp. 65-66)

Déclaration de divulgation

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été signalé par l'auteur.

References

- Bouleau, A.-C. (2020). « Avec "Mon Fa'a'apu Durable", des astuces agroécologiques à appliquer chez soi », *La Dépêche de Tahiti*, 4 décembre 2020 [En ligne]. Disponible à : https://actu.fr/lifestyle/avec-mon-fa-a-apu-durable-des-astuces-agroecologiques-a-appliquer-chez-soi_37924122.html [Consulté le 27 décembre 2020].
- Franc De Ferriere, J. (2017). « Des aides allant jusqu'à 150 millions de francs pour les projets agricoles », *Tahiti infos*, 26 octobre 2017 [En ligne]. Disponible à : https://www.tahiti-infos.com/Des-aides-allant-jusqu-a-150millionsdefrancspourlesprojetsagricoles_a165893.amp.html [Consulté le 19 décembre 2018].
- Gremillet, A., & Fosse, J. (2020). Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie. La Note d'Analyse. *France Stratégie*, 94, août 2020, Disponible à : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na-94-agroecologie-aout.pdf> [Consulté le 8 août 2021].
- Griffon, M. (2014). L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture. *Etudes*, 4211, 31-39. <https://doi.org/10.3917/etu.4211.0031>
- Holcomb, B., & Leimbach, C. (1992). *Bobby. Visions polynésiennes*, Tahiti : Pacific Bridge Publishing, Tupuna productions, 173p.
- Reboud, X., & Hainzeli, E. (2017). L'agroécologie, une discipline aux confins de la science et du politique. *Nature, sciences, sociétés*, 25, 64-71. <https://doi.org/10.1051/nss/2017036>
- Tchekemian A. (2024). *L'agriculture tropicale en milieu insulaire, entre tradition et innovation. Vers une autosuffisance des productions vivrières en Polynésie française*, Presses Universitaires des Antilles, coll. Espace, Territoires et Sociétés, 250 p.